

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 29 mai 2007, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Centre européen de prévention et de contrôle des maladies», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en allemand: Europäisches Zentrum für Prävention und Kontrolle von Krankheiten

en français: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

en italien: Centro europeo per la prevenzione e il controllo delle malattie

en anglais: European Centre for disease prevention and control

b. le sigle (abréviation)

en allemand: ECDC

en français: CEPCM

en italien: CEPCM

en anglais: ECDC

c. l'emblème



29 mai 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle